



CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BONSON (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry DEVILLE.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2023.

PRÉSENTS :

Mmes et MM : Thierry DEVILLE – Marcel GIACOMEL - Marie-Catherine GOIRAN - Christine PAQUIS - Jacques DONATO - Sandrine NOIRIE - Joseph DEVILLE - André BRANDMEYER – Christine BERTIN – Odile LAROCHE-FARIGOULE - Sylvette DELORME – Dominique PAUTY - Evelyne FAURE - Laurent BRUNON – Grégory CROIZAT – Marilynne PLESSIS - Cédric CHAVAREN- - Marie-José SAULODES – Nicole GIRAUD - Hervé BRU.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. Nathan ALBOUY donne pouvoir à M. Marcel GIACOMEL, M. Daniel VINEIS donne pouvoir à Mme Marie-Catherine GOIRAN – Mme Corine BEGON donne pouvoir à M. Laurent BRUNON - M. Pacôme GALLET donne pouvoir à M. Thierry DEVILLE, M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à Mme Sandrine NOIRIE - M. Marcel LEROUX donne pouvoir à M. Hervé BRU - M. François GILBERTAS donne pouvoir à Mme Marie-José SAULODES.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne FAURE

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Evelyne FAURE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne FAURE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2023

Le Procès-verbal de la séance du 6 juillet a été approuvé à la majorité des membres présents lors la séance (20 voix).

DELIBERATIONS

Le point à l'ordre du jour relatif au SIEL TE Loire : « Convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal – ROC 42 » est retiré de la séance car la convention a été reçue trop tard pour être transmise et examinée par le Conseil Municipal. Ce point est reporté à l'ordre du jour du Conseil municipal du 19 octobre 2023.

1) Affaires générales – Finances : Décision modificative n°2

Délibération n°2023-072 : AFFAIRES GENERALES – FINANCES : Décision Modificative n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 apportée au budget principal 2023

42022	Commune de Bonson	DM n°2 2023
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL M14-97	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-2002 : NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-503 : BATIMENTS SCOLAIRES	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-509 : AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-502 : RESTAURANT SCOLAIRE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	14 000,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

2) Affaires générales – Recensement de Population 2024 : Convention avec La Poste

Délibération n°2023-073 : AFFAIRES GENERALES : Recensement Population 2024 - Convention avec La Poste

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** les termes de la convention avec La Poste pour le recensement de la population 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention (annexée à la délibération)

3) Intercommunalité – Département de la Loire : Convention de partenariat objectif lecture publique réseau Type 2

Délibération n°2023-074 : INTERCOMMUNALITE – DEPARTEMENT DE LA LOIRE – Convention de partenariat objectif lecture publique réseau Type 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la convention ci-dessus présentée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention (annexée à la délibération) et tous les documents s'y rapportant.

4) Intercommunalité – Loire Forez Agglomération : Convention réseau COPERNIC

Délibération n°2023-075 : INTERCOMMUNALITE – LOIRE FOREZ AGGLOMERATION : Convention COPERNIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la convention COPERNIC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention (annexée à la délibération) et tous les documents s'y rapportant.

5) Environnement – Valorisation des déchets du Restaurant Municipal : Convention pour le tri, la collecte et la valorisation des déchets avec la société coopérative d'intérêt collectif Compostond.

Délibération n°2023-076 : ENVIRONNEMENT : Valorisation des déchets du Restaurant Municipal : Convention pour le tri, la collecte et la valorisation des déchets avec la société coopérative d'intérêt collectif Compostond

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la convention COMPOSTOND
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention (annexée à la délibération) et tous les documents s'y rapportant.

6) Intercommunalité – Loire Forez Agglomération : Convention Redevance Spéciale

Délibération n°2023-077 : INTERCOMMUNALITE – LOIRE FOREZ AGGLOMERATION : Convention Redevance Spéciale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la convention Redevance Spéciale
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention (annexée à la délibération) et tous les documents s'y rapportant.

7) Affaires générales – Finances / Vie Associative : Tarif horaire Location courts de Tennis

Délibération n°2023-078 : AFFAIRES GENERALES – FINANCES – VIE ASSOCIATIVE : Tarif horaire Location courts de Tennis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, par 23 voix « POUR », 4 « ABSTENTION » (Mme Marie-José SAULODES, M. Marcel LEROUX par pouvoir donné à M. Hervé BRU, Monsieur François GILBERTAS par pouvoir donné à Mme Marie-José SAULODES, M. Hervé BRU),

- **APPROUVE** le tarif unique de location des courts de tennis suivant :
10 €/heure/court de tennis.

8) Affaires générales – Finances / Vie Associative : Règlement intérieur relatif à l'utilisation des courts de Tennis

Délibération n°2023-079 : AFFAIRES GENERALES – FINANCES – VIE ASSOCIATIVE : Règlement intérieur relatif à l'utilisation des courts de Tennis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, par 23 voix « POUR », 4 « ABSTENTION » (Mme Marie-José SAULODES, M. Marcel LEROUX par pouvoir donné à M. Hervé BRU, Monsieur François GILBERTAS par pouvoir donné à Mme Marie-José SAULODES, M. Hervé BRU),

- **APPROUVE** le règlement intérieur relatif à l'utilisation des courts de Tennis.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à en assurer son application.

9) Affaires générales – Finances / Vie Associative : Contrat avec le prestataire Balle Jaune

Délibération n°2023-080 : AFFAIRES GENERALES – FINANCES – VIE ASSOCIATIVE : Contrat avec le prestataire Balle Jaune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, par 23 voix « POUR », 4 « ABSTENTION » (Mme Marie-José SAULODES, M. Marcel LEROUX par pouvoir donné à M. Hervé BRU, Monsieur François GILBERTAS par pouvoir donné à Mme Marie-José SAULODES, M. Hervé BRU),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter avec le Prestataire Balle Jaune.

10) Affaires générales – Finances / Vie Associative : Adhésion au service VERIFONE

Délibération n°2023-081 : AFFAIRES GENERALES – FINANCES – VIE ASSOCIATIVE : Adhésion au service VERIFONE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, par 23 voix « POUR », 4 « ABSTENTION » (Mme Marie-José SAULODES, M. Marcel LEROUX par pouvoir donné à M. Hervé BRU, Monsieur François GILBERTAS par pouvoir donné à Mme Marie-José SAULODES, M. Hervé BRU),

- **APPROUVE** l'adhésion au service VERIFONE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite adhésion.

11) Affaires générales- Finances : Nouvelle convention Centre Médico-Scolaire d'Andrézieux-Bouthéon (actualisation)

Délibération n°2023-082 : AFFAIRES GENERALES – FINANCES : Nouvelle convention Centre Médico-Scolaire d'Andrézieux-Bouthéon (actualisation)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la nouvelle convention relative aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire (CMS) d'ANDREZIEUX-BOUTHEON
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention applicable dès l'année scolaire 2023-2024.

12) Intercommunalité – SIVU des Granges : Accord de principe pour la création d'une antenne du SIVU des Granges à SAINT MARCELLIN EN FOREZ

Délibération n°2023-083 : AFFAIRES GENERALES – FINANCES : Nouvelle convention Centre Médico-Scolaire d'Andrézieux-Bouthéon (actualisation)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **DONNE** un accord de principe pour la création d'une structure annexe au SIVU des Granges sur le territoire de Saint-Marcellin-en-Forez, et par conséquent d'en assurer le financement.
- **CONFIE** la réalisation de ce projet au SIVU des Granges.

13) Affaires générales - Finances : Tarifs des concessions funéraires « en pleine terre » c'est-à-dire sans caveau préfabriqué (achat et renouvellement) :

Délibération n°2023-084 : AFFAIRES GENERALES – FINANCES : Tarifs des concessions funéraires « en pleine terre » c'est-à-dire sans caveau préfabriqué (achat et renouvellement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs pour l'achat et le renouvellement des concessions avec ou sans caveau préfabriqué comme présenté ci-dessous.

Concessions : Achat et renouvellement des concessions sans caveau préfabriqué	
Concession de 15 ans pour 2m ²	110,00 €
Concession de 30 ans pour 2m ²	190,00 €
Concession de 50 ans pour 2m ²	460,00 €
Concession de 50 ans pour 3,75m ²	720,00 €
Concession de 50 ans pour 5m ²	980,00 €
Concessions : Achat et renouvellement de concessions avec caveau préfabriqué	
Concession de 15 ans pour 2m ²	110,00 €
Concession de 30 ans pour 2m ²	430,00 €
Concession de 50 ans pour 3,75m ²	2 310,00 €
Concession de 50 ans pour 5m ²	2 820,00 €

14) Enfance & Jeunesse : Modification du règlement intérieur et conditions d'inscription au service périscolaire

Délibération n°2023-085 : ENFANCE - JEUNESSE : Modification du règlement intérieur et conditions d'inscription au service périscolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur et conditions d'inscription au service périscolaire (joint à la délibération)

15) Cadre de Vie : Concours des Maisons décorées – Règlement

Délibération n°2023-086 : CADRE DE VIE : Concours des Maisons décorées – Règlement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la création de ce concours des Maisons décorées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement du concours.

16) Domaine et Patrimoine : Echange de parcelles sans soulte entre la Commune et Loire Habitat – Résidence Le Médicis

Délibération n°2023-087 : **DOMAINE ET PATRIMOINE** : Echange de parcelles sans soulte entre la Commune et Loire Habitat – Résidence Le Médicis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** l'échange des parcelles susvisées sans versement de soulte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

17) Intercommunalité – Département de la Loire - Cybersécurité : Convention DETOXIO – SERENICITY

Délibération n°2023-088 : **INTERCOMMUNALITE – DEPARTEMENT DE LA LOIRE** : Cybersécurité – Convention DETOXIO – SERENICITY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de la solution DETOXIO-SERENICITY.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

18) Intercommunalité – Loire Forez Agglomération : Désignation du Référent Forêt.

Délibération n°2023-089 : **INTERCOMMUNALITE – LOIRE FOREZ AGGLOMERATION** : Désignation du Référent Forêt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **DESIGNE** Monsieur Marcel GIACOMEL, 1er Adjoint, comme référent Forêt.

DECISIONS

Décision 2023-025 : **Candidature à Appel A Partenariat 2023 « Loire Connect » - Déploiement réseau GFU (Groupe fermé d'utilisateurs) pour connexion de 11 caméras de vidéo protection au réseau.**

Décision 2023-026 : **Accord-Cadre de fournitures courantes et de services – MAPA Entretien (Nettoyage) des bâtiments scolaires et périscolaires -Lot unique. Durée du marché : 2 ans, période initiale du 01/09/2023 au 31/08/2024.**

DECIDE l'attribution de l'accord-cadre de fournitures courantes et de services – MAPA Entretien (nettoyage) des bâtiments scolaires et périscolaires à l'entreprise suivante :

N° du lot	Objet	Entreprise	Montant HT
Lot unique	Accord-Cadre de fournitures courantes et de services MAPA Entretien (nettoyage) des bâtiments scolaires et périscolaires	INTER.NETT 76 G rue de la Talaudière 42000 SAINT ETIENNE	62 110.37 €

QUESTIONS ORALES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 35.

PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 19 OCTOBRE 2023